



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

CONVOCATION

Date : 15/09/2025

Envoi le : 23/09/2025

Publication le : 23/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 septembre à 19h00 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 28

Présents : 17

Absents : 11

Pouvoirs : 09

Votants : 26

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,
Messieurs Alain SELLIER, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND,

Conseillers municipaux :

Mesdames Sophie BORÉ, Hélène ODENT, Lyn FAIPOUX,
Messieurs Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET,
Erick MORCHOISNE, Michel THUSSEAUD.

Absents excusés :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Claire CARTIER, Renata MOREIRA ROCHA,
Aurélie LERICHE, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Éric VERHILLE, Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Olivier DOUSSET, Pascal NOYAU, François BOUGAULT.

Absents :

Mesdames /

Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Éric VERHILLE avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.
Monsieur Daniel PERRICHOT avait donné pouvoir à Monsieur le Maire.
Monsieur Pascal ARRAGAIN avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.
Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Erick MORCHOISNE.
Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Madame Odile RITOURET.
Madame Aurélie LERICHE avait donné pouvoir à Madame Danièle HOUDU.
Monsieur Pascal NOYAU avait donné pouvoir à Monsieur Yoann LAFAUX.
Madame Florence MÉTIVIER avait donné pouvoir à Monsieur Mikaël TOST.
Monsieur François BOUGAULT avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

Secrétaire de séance :

Madame Danièle HOUDU.

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250930-DEL_30092025_5B-DE



DEL N° 30/09/2025-05B TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE : DEMANDES DE FINANCEMENT - RÉFECTION DE LA TOITURE DES VESTIAIRES DU GYMNASÉ

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande de financement peut être demandée auprès de Tours Métropole Val de Loire, concernant la réfection de la toiture des vestiaires du gymnase communal.

En effet, dans l'attente de la réflexion complète sur le gymnase de la Commune, des travaux d'urgence de réfection de la toiture des vestiaires sont nécessaires afin de régler des problèmes d'étanchéité et de limiter les pertes énergétiques. Les travaux ne sont pas encore débutés à la date de la délibération et sont prévus pour la Toussaint 2025.

Le montant hors-taxé de ces travaux est de 23 649,07 €. La Commune sollicite un fonds de concours Fonds vert 2 à hauteur de 50 %, soit 11 824,53 €, de sorte que le reste à charge de la Commune représente 11 824.54 €.

Libellé	Dépense (€)	Recette (€)
Réfection de la toiture des vestiaires du gymnase	23 649,07 €	
Fonds de concours Fonds vert 2		11 824,53 €
Reste à charge de la Commune		11 824.54 €
Total	23 649,07 €	23 649,07 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'en septembre 2024, deux projets ont fait l'objet de délibérations appelant des fonds de concours Fonds vert 2 : le remplacement des éclairages du Stade des Varennes à hauteur de 40 080 € HT et le remplacement des éclairages du cours de tennis à hauteur de 22 560 € HT,

CONSIDÉRANT qu'il convient de notifier par la présente délibération que la Commune confirme le projet du Stade des Varennes, mais que, en revanche, le projet concernant le tennis couvert est retiré car les travaux ont été réalisés en régie,

CONSIDÉRANT le solde disponible au titre du Fonds vert 2 non encore affecté pour la Commune de Luynes,

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le projet de réfection de la toiture des vestiaires du gymnase communal.

APPROUVE le plan de financement, tel exposé ci-dessus.

SOLLICITE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE dans le cadre de la mise en place du « Fonds Vert 2 » en vue de l'attribution d'une aide d'un montant de 11 824.53 € pour le projet susvisé.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Danièle HOUDU,
Adjointe au Maire

Délibération rendue exécutoire : 02 OCT. 2025
Par sa transmission en Préfecture le :
Et sa publication le site internet de la commune le : 02 OCT. 2025
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 
ID : 037-213701394-20250930-DEL_30092025_5B-DE